

Territoire

Kigali, le 31 janvier 1927. 1928

RUANDA-URUNDI

Résidence du Ruanda

N° 228/Angl.1.

Annexe

*E. Le 1-2-28
34/172*

RUHENGARI



23974

Monsieur le Delege,

TRES URGENT.

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous un extrait de la lettre No 228/A/14 de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi.

Il conviendra qu'un camp soit aménagé entre SHAHARI et RUHENGARI pour le cas où le trajet de la frontière au chef-lieu du MULERA se ferait en deux étapes. Pour ce camp comme pour les gîtes de KULIKULI et de la MOTURA, il conviendra également d'aménager les annexes (cuisine et W.C.) et de construire les huttes destinées aux porteurs et au personnel noir à une distance suffisante de l'emplacement réservé aux tentes. Cet emplacement sera soigneusement débroussaillé et aplani, et un hangar propre, pouvant servir de salle à manger sera construit.

Il va de soi que toutes mesures seront prises pour assurer le ravitaillement de la caravane et qu'à chaque gîte une équipe de porteurs de secours, appelée à remplacer au pied levé les défaillants (malades, déserteurs éventuels) sera tenue prête.

Vous voudrez bien veiller également à ce que la route à suivre entre Shahavi et Kisenyi soit en bon état d'entretien.

Je ne manquerai pas de vous communiquer d'urgence toute instruction complémentaire qui me parviendrait.

Le Resident du Ruanda,
G. Mortehan.

Mortehan

A Monsieur le Delege du Resident a

RUHENGARI ✓

et a

KISENYI.

Monsieur le Resident,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Gouverneur de l'Uganda m'ayant proposé de le rencontrer en vue de discuter diverses questions d'intérêt commun je lui ai fixé rendez vous à Kisenyi à la date du 26 février prochain.

Je presume que la haute autorité précitée rejoindra cette localité par la voie de KIGEZI-LUHENGARI.

Je vous serais obligé de faire prendre toutes dispositions utiles en vue de ce voyage et notamment de vous rendre en temps opportun à LUHENGARI pour y recevoir ce visiteur de marque et l'accompagner jusqu'à KISENYI.

Bien que cette visite n'ait qu'un caractère officiel il conviendrait cependant que les honneurs militaires lui soient rendus. Il conviendrait également qu'une escorte composée d'une section de la Force Publique et commandée par un grade d'élite l'attende à la frontière et l'accompagne pendant toute la durée de son voyage en territoire Ruanda-Urundi.